

**SEMAINE
EUROPÉENNE
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE**

18 SEPT. > 08 OCT. 2023

Agir au quotidien
dans les Hauts-de-Seine



Animations participatives pour tous

Courses d'orientation, fresque du climat, visites ludiques de sites départementaux, pêche, opération de nettoyage des berges, randonnées...

Programme et inscriptions sur www.hauts-de-seine.fr



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

SOMMAIRE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROGRAMMATION DE LA SEMAINE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES HAUTS-DE-SEINE

UN PROGRAMME DE DÉCARBONATION VISANT À RÉDUIRE DES GAZ À EFFET DE SERRE

LA “STRATÉGIE NATURE”

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE – TRANSPORTS ET VOIRIES

UNE STRATEGIE DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE POUR LES BÂTIMENTS

RESTAURATION DANS LES COLLÈGES : L’ESSOR DE LA PRODUCTION SUR PLACE

ENCOURAGER LES PRATIQUES DURABLES

LA POLITIQUE DE L’EAU

LE DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE AGIT AU QUOTIDIEN POUR L'ENVIRONNEMENT

Semaine Européenne du Développement Durable
Du 18 septembre au 8 octobre 2023

La Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD), impulsée par le Ministère de la Transition écologique depuis 2003 en France, est aujourd'hui un rendez-vous incontournable. C'est un temps fort de mobilisation pour saisir les enjeux du développement durable et agir à toutes les échelles, collectives et individuelles.

« Au cœur de nos ambitions, les enjeux liés au réchauffement climatique justifient une stratégie globale à l'échelle du Département, suivant une approche environnementale mobilisant l'ensemble de ses champs d'action. Le Département des Hauts-de-Seine déploie des moyens sans précédents afin de poursuivre sa transition écologique, et continue d'améliorer durablement le cadre de vie de nos concitoyens », explique Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine.

Pour cette nouvelle participation à la Semaine Européenne du Développement Durable, le Département des Hauts-de-Seine organise un **programme événementiel encore plus complet**, inspiré des différents objectifs de développement durable (ODD) fixés par l'Organisation des Nations unies. Ces initiatives permettent une **sensibilisation positive**, notamment auprès du grand public (jeunes, familles, retraités alto-séquanais), des agents du Département, et des collégiens alto-séquanais.

Au programme de la semaine dans les Hauts-de-Seine

L'édition 2023 prévoit près de **40 animations pour toutes et tous, dans plus de 10 sites départementaux**, afin de valoriser l'action globale du Département en faveur d'une transition écologique et solidaire. **Des randonnées, des conférences, des activités sportives, et des ateliers** organisés sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-Seine permettront de valoriser l'action départementale en faveur du développement durable.

La Semaine Européenne du Développement Durable interviendra également **dans le contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024** : à cette occasion, le Département des Hauts-de-Seine proposera de nombreuses activités sportives de pleine nature.

Pour plus d'informations – ci-joint : [Dossier de presse de la Semaine Européenne du Développement Durable dans les Hauts-de-Seine](#)

Contact presse

Simon THOLLLOT
01 47 29 32 32 / sthollot@hauts-de-seine.fr



PROGRAMMATION DE LA SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LES HAUTS-DE-SEINE

Mercredi 20 septembre & Jeudi 21 septembre
La Défense – Courbevoie, Nanterre, Puteaux

« Bike to work »

Plusieurs créneaux de 9h à 18h30 – Sur inscription préalable

Organisée en partenariat avec le Département des Hauts-de-Seine, l'activité « Bike to work » sera l'occasion de présenter des circuits de découverte à vélo des accès de La Défense.

Samedi 23 septembre
Parc André Malraux – Nanterre



Parc André Malraux à Nanterre © CD92 / Stéphanie Gutierrez-Ortega

Course d'orientation

13h30-16h30 – Réservation conseillée (25 places)

Organisée autour de la thématique des 17 Objectifs Développement Durable établis par l'Organisation des Nations unies, cette course d'orientation permettra de sensibiliser les jeunes et les familles de manière ludique.

Fresque du Climat

13h30-16h30 – Réservation conseillée (28 places)

Les ateliers de la Fresque du Climat consisteront notamment en deux conférences interactives autour du changement climatique. Le public sera invité à faire part de ses propositions à l'échelle du département, sur une fresque qui pourra ensuite être exposée à travers les Hauts-de-Seine.

Initiation à la pêche

15h-16h30 – Réservation conseillée (3 créneaux de 10 places)

Cet après-midi d'initiation à la pêche sera dédié aux jeunes et familles afin de les sensibiliser à la vie aquatique, plus particulièrement à la préservation des espèces et des milieux naturels.

Dimanche 24 septembre
Île Monsieur – Sèvres



La Seine Musicale, entre Boulogne-Billancourt et Sèvres © CD92 / Julia Brechler

Découverte des îles des Hauts-de-Seine en bus amphibie Les Canards de Paris
14h-15h30 – Réservation conseillée (35 places)

Cet événement vise à la découverte des moyens employés par le Département des Hauts-de-Seine pour la gestion de ses espaces naturels sensibles (ENS) à travers une visite animée de trois îles – île Monsieur, île Seguin et île Saint-Germain – à bord d'un bus amphibie.

Vendredi 29 septembre

Départ : Musée départemental Albert Kahn – Boulogne-Billancourt
Arrivée : Mont Valérien – Nanterre, Rueil-Malmaison, Suresnes

Randonnée de nuit

19h-23h30 – Réservation conseillée (30 places)

Les départements ont en charge d'élaborer les plans départementaux d'itinéraires de promenade et de randonnée. À l'occasion de la Semaine du Développement Durable, deux itinéraires de randonnées et de pratiques sportives sont spécialement proposés pour découvrir le patrimoine culturel et naturel du territoire.

Samedi 30 septembre

Parc du Chemin-de-l'Île - Nanterre

Animation vigie-nature

11h-13h15h – Accès libre et sans limite de places

Cette animation sera l'occasion de mettre en valeur le patrimoine arboré, mais aussi la biodiversité présente sur le parc.

Samedi 30 septembre
Domaine départemental de Sceaux - Sceaux



Domaine départemental de Sceaux © CD92 / Olivier Ravoire

Course d'orientation

15h 13H30-16h30 – Réservation conseillée (25 places)

Organisée autour de la thématique des 17 Objectifs Développement Durable établis par l'Organisation des Nations unies, cette course d'orientation permettra de sensibiliser les jeunes et les familles de manière ludique.

Fresque du Climat

15h 13H30-16h30 – Réservation conseillée (28 places)

Les ateliers de la Fresque du Climat consisteront notamment en deux conférences interactives autour du changement climatique. Le public sera invité à faire part de ses propositions à l'échelle du département, sur une fresque qui pourra ensuite être exposée à travers les Hauts-de-Seine.

Initiation à la pêche

15h-16h30 – Réservation conseillée (3 créneaux de 10 places)

Cet après-midi d'initiation à la pêche sera dédié aux jeunes et familles afin de les sensibiliser à la vie aquatique, plus particulièrement à la préservation des espèces et des milieux naturels.

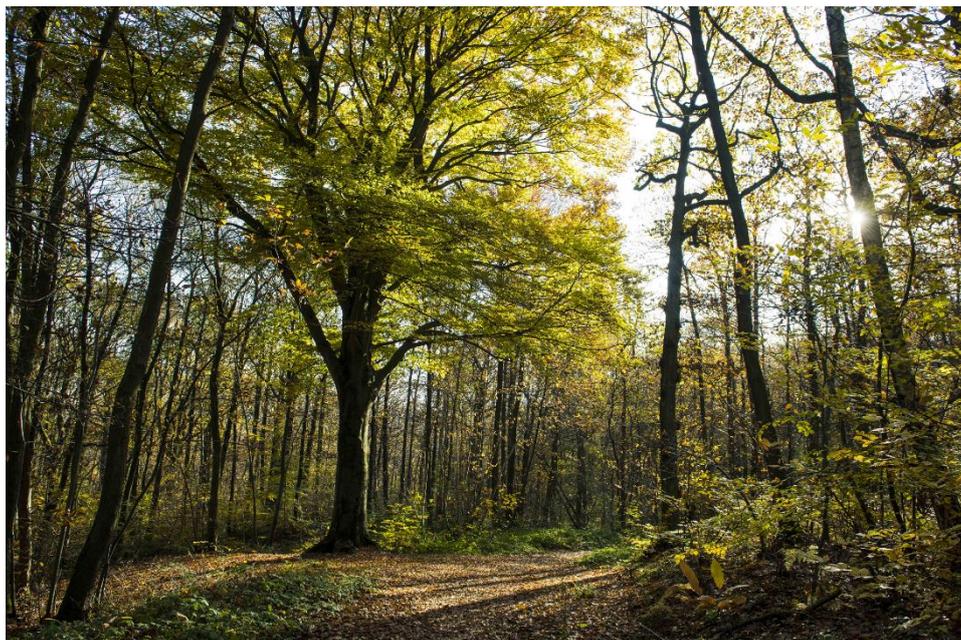
Samedi 30 septembre
Île Monsieur – Sèvres

Découverte des îles des Hauts-de-Seine en bus amphibie Les Canards de Paris

19h-19h30 – Réservation conseillée (35 places)

Cet événement vise à la découverte des moyens employés par le Département des Hauts-de-Seine pour la gestion de ses espaces naturels sensibles (ENS) à travers une visite animée de trois îles – île Monsieur, île Seguin et île Saint-Germain – à bord d'un bus amphibie.

Dimanche 1^{er} octobre
Forêt de Fausses-Reposes – Ville d'Avray



Forêt domaniale de Fausses-Reposes à Ville d'Avray © CD92 / Stéphanie Gutierrez-Ortega

Randonnée en forêt
9h-11h30 – Réservation conseillée (25 places)

Les départements ont en charge d'élaborer les plans départementaux d'itinéraires de promenade et de randonnée. À l'occasion de la Semaine du Développement Durable, deux itinéraires de randonnées et de pratiques sportives sont spécialement proposés pour découvrir le patrimoine culturel et naturel du territoire.

Samedi 7 octobre
Île de Monsieur – Sèvres

Opération nettoyage des berges de Seine
14h30-16h – Devant le club de canoë - Réservation conseillée (20 places)

Cette opération de nettoyage avec le club de canoë BAC 92 se déroulera à bord de kayaks biplaces, et invitera par ailleurs le public rencontrer le bateau nettoyeur, prestataire du département pour dépolluer la Seine dans le territoire alto-séquanais. La rencontre s'articulera autour de la présentation de la mission et de l'activité du bateau mais également d'anecdotes insolites relatives aux objets ramassés sur l'eau et aux procédés employés.

Dimanche 8 octobre
Parc départemental des Chanteraines – Gennevilliers, Villeneuve-la-Garenne

Observation des oiseaux
10h-12h – Entrée près de la gare RER Gennevilliers - Réservation conseillée (20 places)
Cet atelier consistera en une observation d'oiseaux afin de découvrir les différentes espèces présente sur le parc des Chanteraines, ainsi que leur habitudes et particularités. L'événement sera également l'occasion de découvrir comment le Département favorise la biodiversité à travers une gestion éco-responsable de ses espaces naturels sensibles.

UN PROGRAMME DE DÉCARBONATION VISANT À RÉDUIRE DES GAZ À EFFET DE SERRE

Le Département des Hauts-de-Seine s'engage depuis 2007 dans une démarche de maîtrise de ses émissions de gaz à effet de serre. Aujourd'hui, le Département accélère ses efforts pour contribuer à atteindre la neutralité carbone et dévoile un plan d'action spécifique pour réduire de 12% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2024.

14 actions pour réduire l'empreinte carbone

Pour Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine, « *l'impact du changement climatique sur nos sociétés impose une réponse stratégique globale et cohérente avec les politiques menées. Nous dépassons le cadre réglementaire avec des objectifs de décarbonation ambitieux* ».

Cette **volonté d'exemplarité** en matière de développement durable s'illustre au quotidien dans les modalités de bonne gouvernance de la collectivité.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre établi sur les données de 2019 s'élève à 115 000 tCO₂, soit **une baisse de 28% par rapport à 2018**. Cette baisse s'explique notamment grâce au Contrat de Performance Energétique dans les collèges et au déménagement de l'Hôtel du Département dans un bâtiment HQE et BBC.

Pour poursuivre son **programme de décarbonation**, le Département présente un **plan d'action 2022-2024** dans le cadre de l'objectif national de neutralité carbone à l'horizon 2050. **Ce plan d'action approuvé par l'assemblée délibérante départementale le 22 novembre 2021 comporte 14 actions :**

- **Action 1** : Systématiser le recours aux considérations environnementales dans les marchés publics et établir un contrôle de leur application par les prestataires.
- **Action 2** : Favoriser un approvisionnement responsable, en termes de qualité et de quantité, des cantines de collèges.
- **Action 3** : Développer et expérimenter un outil de collecte de données et de comptabilité carbone commun à l'ensemble des directions.
- **Action 4** : Développer le télétravail au regard de la situation en 2019.
- **Action 5** : Mettre en place le forfait mobilité durable.
- **Action 6** : Continuer les actions d'optimisation de la gestion des eaux pluviales : déconnecter les eaux pluviales du réseau et favoriser la réutilisation des eaux pluviales.
- **Action 7** : Prolonger la signature des Contrats de Performance Energétique pour l'ensemble des collèges éligibles du Département.
- **Action 8** : Développer un suivi plus fin des consommations énergétiques des bâtiments du Département.
- **Action 9** : Réaliser une campagne de sensibilisation autour de la décarbonation du Département.
- **Action 10** : Favoriser l'utilisation du vélo par le développement des infrastructures (mise en place du Plan vélo).
- **Action 11** : Acquérir et développer les espaces naturels (boisés, humides, etc.).
- **Action 12** : Désimperméabiliser les surfaces (cours et toitures) des collèges.
- **Action 13** : Instaurer une charte environnementale avec indicateurs et conditionnement de l'aide pour les opérateurs des programmes soutenus à l'international par le Département.
- **Action 14** : Développer un outil de sensibilisation et de calcul d'émissions (quota carbone) pour estimer l'impact GES des voyages à l'international.

100 % des actions sont engagées dès 2022, première année d'activation de ce plan.

LA “STRATÉGIE NATURE”

Depuis plus de 20 ans, le Département des Hauts-de-Seine œuvre à la préservation de son patrimoine naturel à travers la mise en place de la Politique Nature, qui a pour objectif le développement d'espaces naturels paysagers. Les Hauts-de-Seine sont un territoire de transition, où l'intensité urbaine commence à se diluer pour laisser place à des espaces verts de qualité, accessibles à chacun à moins de 15 minutes à pied.

Le patrimoine naturel du Département des Hauts-de-Seine comprend aujourd'hui :

- **27 espaces naturels sensibles (ENS)** représentant **620 hectares de parcs, jardins, bois et promenades** ouverts au public, dont **21 seront labellisés Espace végétal écologique (EVE®)** d'ici la fin de l'année 2023.
- **414 kilomètres d'itinéraires de promenades et de randonnées** aménagés sur le territoire départemental.
- **40 000 arbres ont été plantés en 10 ans**, dont 80 kilomètres d'alignements d'arbres sur les routes départementales et **23 000 jeunes arbres forestiers dans les ENS**.
- La création de **47 jardins potagers pédagogiques** dans les collèges depuis 2016, contribuant à développer l'éducation à la nature et à l'alimentation.

La gestion des sites départementaux intègre le principe de **l'écologie de la réconciliation**, selon laquelle les activités humaines et la préservation de la biodiversité peuvent **évoluer de concert sur un même espace**. Cette gestion différenciée et écologique est à l'origine d'**ambiances paysagères variées** telles que les prairies, les haies, les lisères forestières, ou encore les zones humides.

Le Département consacre **251 millions d'euros** pour son **plan d'action « nature » 2021-2025**, qui fixe pour principaux objectifs de :

- Créer **5 kilomètres supplémentaires de grandes promenades vertes et bleues** (en berges de Seine).
- **Planter 18 000 arbres** (15 000 dans les ENS, 3 000 en alignements, 1 000 dans les collèges).
- Installer et rénover **50 potagers dans les collèges** des Hauts-de-Seine.
- **Rénover 60 hectares d'ENS** pour une meilleure qualité paysagère et écologique.
- Acquérir, aménager et ouvrir au public **20 hectares d'ENS supplémentaires**.

Convention avec l'ONF

Cette convention concrétise la volonté commune du Département des Hauts-de-Seine et de l'ONF en vue de **protéger la qualité des forêts urbaines** et de **renforcer leur rôle social dans l'accueil du public**. Les forêts urbaines sont reconnues pour l'ensemble des avantages qu'elles représentent : stockage de carbone, assainissement de l'air, thermorégulation du climat local, gestion des eaux pluviales, préservation de la ressource en eau, support de la biodiversité, etc. Elles constituent des **liaisons paysagères interdépartementales** d'importance dans le cadre urbain et péri-urbain de l'ouest francilien.

Quatre forêts domaniales se trouvent sur le territoire, et représentent près de la moitié de la surface des Espaces Naturels d'Intérêts des Hauts-de-Seine : celles de **Meudon, Verrières, Fausse-Reposes et de la Malmaison**. Elles sont présentes sur les communes de Châtenay-Malabry, Clamart, Meudon, Chaville, Sèvres, Ville d'Avray, Marnes-la-Coquette, Vaucresson et Rueil-Malmaison.

Le Département participe à hauteur de **175 000 euros par an** pour l'entretien des itinéraires forestiers et des zones d'accueil du public d'une part, et de **300 000 euros par an** pour la rénovation ou la création de nouveaux équipements. Au total près de **2,4 millions d'euros** sont apportés par le Département sur les cinq prochaines années.

« Ce partenariat avec l'ONF renforce notre volonté de préserver les forêts domaniales présentes sur notre territoire, tout en favorisant leurs accès aux Altoséquanais. Face à la question environnementale, c'est bien cet esprit de responsabilité qui nous anime lorsque nous déployons notre “Stratégie nature” », explique Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine.

ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE – TRANSPORTS ET VOIRIES

Le Département des Hauts-de-Seine compte parmi ses nombreux atouts un maillage dense de transports et de voiries. Cet ensemble constitue un cadre de vie agréable, contribuant au dynamisme et à l'attractivité du territoire.

Son haut niveau de desserte en transports permet de relier les pôles économiques du Département aux secteurs résidentiels environnants. Dans ce cadre, le Département des Hauts-de-Seine s'engage financièrement dans le développement des mobilités durables en assurant notamment la co-maîtrise des prolongements ou réalisation de tramways et ligne de métro mais également la maîtrise d'ouvrage fin 2022 de 136 kilomètres d'aménagements cyclables pérennes sur l'ensemble du territoire alto séquanais.

Les infrastructures routières

Le Département a pour mission de requalifier ses grands axes routiers en boulevards urbains, en particulier sur les anciens axes nationaux traversant des agglomérations. Il est également chargé de surveiller, d'entretenir, et de rénover l'éclairage public de la voirie hors agglomération et des passages souterrains, de réaliser la mise en valeur lumineuse des ponts sur la Seine, et de développer l'accessibilité de la voirie départementale aux personnes à mobilité réduite.

Le Département développe des pratiques vertueuses en matière d'environnement sur ses chantiers de voirie :

- Une quantité croissante de déchets retirés lors des chantiers est orientée vers la valorisation matière, ce qui induit un bilan carbone amélioré. Concernant les matériaux d'apport, ceux-ci contiennent une part croissante de recyclage.
- Le Département conserve, lorsque c'est possible, les arbres en place. Si l'abattage est inévitable, il replante plus d'arbres qu'il n'en abat.
- À chaque fois que cela est possible, des dispositifs de gestion des eaux pluviales sont mis en œuvre à l'occasion des chantiers de réaménagement de voirie, ce qui permet de réduire les inondations par temps de pluie ainsi que les rejets polluants vers le milieu naturel aquatique.
- En 2023, dans le cadre du pilotage de 3 projets, le Département a bénéficié d'un accompagnement du Cerema¹ relatif à la définition, au suivi, et à l'évaluation de critères environnementaux à différentes phases de projet (conception, appel d'offres, travaux). Dans ce cadre, l'éco-comparateur SEVE² est utilisé pour comparer les offres des candidats selon plusieurs critères environnementaux.
- Le Département est devenu membre du Cerema début 2023.

On compte près d'une vingtaine de projets d'aménagement ou de réaménagement de routes départementales d'ici à 2029.

Les transports en commun

Le Département des Hauts-de-Seine a pour mission d'assurer la co-maîtrise des opérations de tramways, de promouvoir les modes actifs et l'innovation en matière de mobilités, pour favoriser les déplacements alternatifs à la voiture. Il étudie les priorités relatives aux grandes infrastructures de transport et l'évolution de la desserte intra-départementale.

Les Départements des Hauts-de-Seine et des Yvelines sont engagés conjointement dans le développement de plusieurs grands projets structurants de transports en commun :

- Le prolongement du RER E de Paris à Mantes-la-Jolie.
- Le maillage du territoire interdépartemental par les tramways.
- La mise en œuvre du Grand Paris Express avec la ligne 18 qui constituera une liaison interdépartementale. Le prolongement du métro 18 de la gare de Versailles - Chantiers jusqu'à la gare de Nanterre - La Folie (20 kilomètres) a fait l'objet d'une étude départementale en 2022-2023.

¹ Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement

² Solution d'Évaluation des Variantes Environnementales

Le **Département, en tant qu'administrateur d'Île-de-France Mobilités**, contribue au développement, à l'exploitation, et à l'amélioration de services de transport en commun traversant son territoire. Cela concerne le **prolongement de lignes de métros** (lignes 4, 15 et 18), **du RER E, du Grand Paris Express, des tramways** (T1, T2, T10) **et des lignes de bus**.

Le Département est également **maître d'ouvrage de l'insertion urbaine pour les tramways**, et à ce titre, il est chargé de conduire la conception et la réalisation des aménagements urbains sur les linéaires de tramways.

« **Plan Vélo** » : création d'un écosystème autour du vélo

Voté en février 2022, le « **Plan Vélo départemental 2022-2028** » s'inscrit dans la politique environnementale menée par le Département des Hauts-de-Seine et permet notamment une **accélération sans précédent pour l'aménagement des pistes cyclables** : **33 kilomètres** de pistes en **2000** contre près de **250 kilomètres en 2028** sur l'ensemble du territoire. De plus, il participe activement au développement de la pratique du vélo avec l'aménagement de pistes cyclables sécurisées, le développement des stationnements, la mise en place de services associés, etc.

Le Département s'engage à hauteur de **150 millions d'euros**. Un investissement qui devrait permettre de porter à l'étude **120 kilomètres de voies cyclables supplémentaires**. Ainsi, c'est près de **70 % de la voirie départementale qui sera équipée** d'aménagements cyclables sécurisés et reliés entre eux, dont les « *coronapistes* » pérennisées.



Piste cyclable et compteur à vélos sur le long de la D992 à Courbevoie en février 2023
© CD92 / Julia Brechler

Un **maillage cohérent avec le réseau cyclable existant** sera assuré, compatible avec le RER vélo de la Région Île-de-France, permettant de se rabattre vers les gares, de rejoindre les équipements départementaux et les itinéraires touristiques.

« *Ce Plan Vélo est un plan d'action concret, à la fois ambitieux et réaliste, issu d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, qui démontre que nous sommes pleinement engagés en faveur d'une transition écologique pragmatique, pour continuer à améliorer les conditions de vie de chacun d'entre nous et à renforcer l'attractivité de notre territoire* », indique Georges Siffredi, Président du Département des Hauts-de-Seine

ACTIONS DANS LES COLLÈGES

UNE STRATEGIE DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE POUR LES BÂTIMENTS

Des bâtiments à haute performance énergétique

En 2012, le Département des Hauts-de-Seine innovait en passant un des premiers **Marchés Publics de Performance Énergétique** pour six collèges publics. En 2019, le Département a fait le choix de généraliser cette démarche avec des **Contrats de Performance Énergétique (CPE)** pour l'ensemble des collèges publics, tout en adaptant les interventions à l'état et la situation de chaque établissement, pour l'amélioration énergétique du patrimoine et un meilleur confort pour les occupants des bâtiments.

Depuis 2012, l'expérimentation qui a eu lieu dans les six premiers collèges a permis d'**économiser plus de 30% d'énergie**. Suite à ces résultats probants, **le Département a généralisé cette démarche sur 62 autres collèges avec 40 millions d'euros d'investissement initial**. Lancées à l'été 2019, les campagnes de travaux importants dans ces collèges se sont achevées en 2022, permettant *in fine* une **réduction des consommations énergétique de 28% à 30%**. **D'ici à 2024, les 93 collèges gérés par le Département seront concernés.**

Les collèges du Département hors CPE font l'objet de projets de réhabilitation lourde ou de reconstruction engagés qui conduiront à offrir aux jeunes Altoséquanais **des collèges modernes répondant aux meilleurs standards énergétiques.**

L'ensemble de ces actions permet ainsi au Département des Hauts-de-Seine d'**anticiper de plusieurs années ses obligations en matière d'économie d'énergie** fixées par la loi de transition énergétique dans le domaine des bâtiments, tout en assurant le meilleur confort dans ces établissements scolaires.

Un environnement scolaire plus végétalisé

Dans le cadre du projet « *Imagine ton collège* », à l'initiative du Département, **les collégiens ont participé à la réflexion sur l'aménagement de leur cour de demain**. Ce programme de végétalisation des cours de collège est baptisé « **Îlot vert** ». Établissement pilote, le collège Jean-Macé à Clichy-la-Garenne, a inauguré son îlot vert fin 2021. Les chantiers ont ensuite été lancés aux collèges du Moulin Joly à Colombes (fin des travaux en mai 2022), Henri-Georges-Adam à Antony et des Bouvets à Puteaux. **D'ici 2027, ce seront au total 38 collèges publics des Hauts-de-Seine qui seront ainsi réaménagés avec un budget estimé à 40 millions d'euros.**



© CD92 / Willy Labre – Cour collège Jean Macé à Clichy

Réduire l'impact environnemental des établissements scolaires constitue l'une des priorités du Département. Dans cette optique, le Département a fait le choix de **privilégier des matériaux issus du réemploi**. Pour adapter son territoire aux changements climatiques, le Département s'engage pour **accroître la résilience des collèges au réchauffement climatique** notamment en créant des îlots de fraîcheur.

RESTAURATION DANS LES COLLÈGES : L'ESSOR DE LA PRODUCTION SUR PLACE

Étendre la production sur place

Le Département des Hauts-de-Seine assure la restauration scolaire de 88 collèges publics. Avec **23 000 repas servis quotidiennement**, le Département renforce les moyens consacrés à la restauration scolaire avec de nouveaux contrats de concession, **plus exigeants en terme de qualité de produits, sans augmentation de tarifs** pour les familles.

Ces nouveaux contrats contiennent de nombreuses évolutions en faveur du développement durable :

- **Un choix végétarien quotidien pour le plat principal** afin de diminuer l'empreinte carbone des repas et réduire l'usage des sols.
- **La limitation du gaspillage alimentaire** par le passage de 5 composantes à 4 composantes par repas pour 21 collèges et la mise en place d'un outil de réservation et dé-réservation des repas avec facturation au repas et non au trimestre.
- **Des taux de produits de qualité dépassant les exigences de la loi EGALIM.**
- **Le tri des biodéchets par les élèves** sur 55 collèges, puis valorisation par compostage ou méthanisation. Depuis 2022, le tri à la source des biodéchets est étendu aux 88 collèges afin de les valoriser conformément à la réglementation.
- **La limitation de l'utilisation de plastique** : les 88 établissements sont désormais livrés en bacs inox et les denrées emballées sur les cuisines centrales sont évitées.
- **Le retour à la production sur place** lorsque cela est possible : en plus des onze déjà existants, **quatre nouveaux établissements**, dont les locaux le permettent, **sont passés en production sur place** dès la rentrée 2022. **D'ici 2026, 19 collèges produiront les repas servis aux élèves directement sur site.**

Des repas sains préparés sur place



© CD92 / Stéphanie Gutierrez-Ortega

La **production des repas sur place** repose sur l'arrivage des denrées brutes et leur transformation sur place pour être servies le jour même. Ce procédé diffère de la liaison froide dans laquelle les plats sont préparés 2 à 3 jours en avance avant d'être réchauffés, ce qui génère beaucoup de déchets, les quantités ne pouvant être ajustées le jour même. De plus, les plats, préparés sur place avec l'expertise d'un chef, ont l'avantage d'**offrir un réel plaisir gustatif tout en diminuant le gaspillage** avec des **quantités maîtrisées au plus près des flux d'élèves**. Dans une **démarche de qualité et de durabilité des produits**, le Département a établi un cahier des charges pour garantir la provenance des denrées. Ainsi, **1/4 des produits proposés à la cantine sont bio, 1/3 provient de producteurs locaux** et au moins 20 % des volailles, viandes et poissons sont certifiés Label Rouge et Pêche durable.

La restauration scolaire en quelques chiffres :

- 88 collèges publics proposent une offre de restauration scolaire.
- 60,1 % des collégiens sont inscrits à la cantine.
- 25,2 % des familles bénéficient de l'aide à la demi-pension.
- 23 000 repas préparés chaque jour.
- 88 collèges bénéficient du système d'inscription et de facturation en ligne à la rentrée 2022-2023 via le dispositif Pass+.

ENCOURAGER LES PRATIQUES DURABLES

Les « MéDDailles » du développement durable

Le Département des Hauts-de-Seine **valorise les actions innovantes et durables** dans les collèges avec le dispositif départemental « *Les MéDDailles - Les médailles du Développement Durable* ». En 2023, **49 collèges** (26 nouvelles participations) répartis dans 25 communes du département ont candidaté. **111 médailles allant du bronze à l'or** ont été attribuées pour récompenser l'implication de plus de 6 000 élèves engagés dans cette démarche.

Ce dispositif permet aux collégiens de **s'engager concrètement en faveur du développement durable** de façon pédagogique avec des actions très variées : **actions au bénéfice des acteurs de la solidarité et visant l'économie circulaire**, permettant d'organiser à la seconde vie des matériaux, d'appliquer des éco-gestes, d'agir contre le harcèlement, de favoriser la transition énergétique, ou visant à la **préservation de biodiversité** et la connaissance des espèces.



De la graine à la fourchette du collège Paul-Landowski (Boulogne-Billancourt) - Lauréat 2023

Pour l'année scolaire 2022-2023, le prix du Jury a été remis au collège Paul-Landowski sur la commune de Boulogne-Billancourt qui obtient une **récompense de 5 000 € pour son projet « De la graine à la fourchette »**. Le jury a également désigné **deux coups de cœur** : le collège Armande-Béjart de Meudon-la-Forêt pour « Étudier le parcours de l'eau dans notre collège » et le collège Evariste-Galois de Nanterre pour « La collecte alimentaire ».

Pour plus d'informations :

<https://www.hauts-de-seine.fr/mon-departement/les-hauts-de-seine/missions-et-actions/colleges-et-education/des-activites-pedagogiques-numeriques-et-citoyennes/eco-college>

L'opération sera reconduite sur l'année scolaire 2023-2024.

LA POLITIQUE DE L'EAU

Le Département des Hauts-de-Seine mène une politique de l'eau et d'assainissement visant à améliorer la qualité de la Seine, réduire les inondations par débordement des réseaux, protéger et aménager les berges, et protéger les ouvrages d'assainissement contre les crues. Il participe activement à l'atteinte de l'objectif « *Seine baignable* » pour les épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.

Conformément à ses compétences pour exercer un **service public d'assainissement**, il est **propriétaire d'un important patrimoine** constitué essentiellement d'un système de transport des eaux usées et pluviales. Le Département des Hauts-de-Seine possède près de **629 kilomètres de réseaux** de dimensions variables, **15 stations de pompage** servant à la régulation des réseaux et leur protection contre les crues de la Seine, **une centaine de déversoirs d'orages**, ainsi que des **ouvrages de rétention d'eau de pluie** d'une capacité cumulée de plus de 80 000 m³.

Pour répondre aux **enjeux d'amélioration de la qualité et de protection des milieux aquatiques**, le Département s'est engagé dans un programme ambitieux d'actions visant à **diminuer l'impact du système d'assainissement sur la Seine** (modernisation de ses équipements, gestion des eaux pluviales à la parcelle...) et à **améliorer la biodiversité de la Seine et de ses berges** (renaturation des berges). Il mène aussi des actions spécifiques telles que le **suivi annuel de la qualité hydrobiologique** des berges de Seine et le nettoyage des flottants sur la Seine avec **deux bateaux nettoyeurs**. Le Département s'est engagé en faveur de l'adaptation au changement climatique à travers le **Contrat de territoire eau-climat (CTEC)** signé avec l'agence de l'eau Seine-Normandie pour la période 2020-2024. Obtenue depuis 2003, la **certification ISO 14001** (système de management environnemental) de la Direction de l'Eau est **renouvelée en 2021 pour 3 ans** pour l'ensemble de son activité.

Toutes ces actions contribuent également à **rendre la Seine « baignable »**. Des actions particulières sont menées dans le secteur sud du Département. En effet, les eaux pluviales de ce secteur dit « *séparatif* » sont rejetées directement en Seine, sans traitement préalable, en amont de Paris. Il convient d'**éliminer tous les apports d'eaux usées** dans ces réseaux afin de ne pas polluer la Seine et d'**assurer la « qualité baignade » pour les épreuves des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024** qui vont se dérouler à Paris. Cela passe d'une part, par l'amélioration de la séparativité des réseaux eaux pluviales et eaux usées, et d'autre part, par la résorption des mauvais branchements au réseau. Une **campagne d'identification des mauvais branchements** des bâtiments au réseau d'assainissement est menée depuis 3 ans. Le Département accompagne les propriétaires devant engager des travaux de mises en conformité en délivrant les subventions de l'agence de l'eau Seine-Normandie.

Dans la continuité du **schéma départemental d'aménagement et de gestion durables de la Seine** et de ses berges de 2006, le schéma d'aménagement des berges 2022 a ouvert **un nouveau cycle de reconquête des berges** tenant compte des évolutions du territoire, des nouveaux enjeux environnementaux, économiques, des nouvelles pratiques et des attentes des habitants.

Rendre la berge accessible au public doit se faire en toute sécurité tout en préservant ou en **redonnant le caractère naturel souhaitable** pour une berge de fleuve. Les aménagements peuvent être couplés aux réaménagements de voiries départementales, avec un nouveau partage et une nouvelle appropriation de l'espace selon les usages (piétons, cycles). Il s'agit de **recréer des espaces paysagers de promenade et de détente** et, d'une façon générale, d'**ouvrir la ville vers le fleuve** tant du point de vue du paysage que des usages.



Nouvel aménagement sur les berges de Seine © CD92 / Julia Brechler

Pour plus d'informations : www.hauts-de-seine.fr/politique-eau